

Août 2010

**Etats-Unis : mise en place d'une taxe d'entrée d'un montant de 14 dollars à partir du 8 septembre 2010 pour l'obtention de l'ESTA (Electronic System for Travel Authorization)**

Mesdames, Messieurs,

Dès le 8 septembre, les voyageurs en direction des Etats-Unis seront soumis à un impôt de 14 \$, pour remplir l' Electronic System for Travel Authorization (ESTA), une autorisation obligatoire pour entrer dans le pays. Cette mesure s'applique aux ressortissants des 36 pays (voir liste ci-dessous) soumis au régime d'exemption de visa (VWP, Visa Waiver Program). Ce programme permet aux voyageurs de séjourner aux Etats-Unis pour une durée de 90 jours maximum sans devoir solliciter de visa. Une fois approuvé, l'Electronic System for Travel Authorization (ESTA) est valable maximum deux ans. Jusqu'alors cette procédure était gratuite. Il sera possible de payer ce montant uniquement par carte de crédit (Mastercard, Visa, American Express ou Discover) tandis que la demande ESTA se fera sur le site <https://esta.cbp.dhs.gov>.

Pays adhérents au régime d'exemption de visa (VWP, Visa Waiver Program) : Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Brunei, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, San Marino, République-Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Communiqué officiel à disposition en un clic : [ESTA News Releases](#)

Pour des raisons de protection des données, chaque voyageur doit enregistrer lui-même ses données personnelles sur le site ESTA. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre agence CWT.

Avec nos meilleures salutations.

Votre équipe Carlson Wagonlit Travel